

Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 27 septembre 2022, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 21 septembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain (jusqu'à la question 2), IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMETZ Philippe, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, GIBSON Pierre-Emmanuel, HENNEBELLE Dominique, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, MULLET Rosemonde, OGIEZ Gérard, SELIN Pierre, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOUVART Guy, BRAND Hervé, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, DUBY Sophie, DUPONT Yves, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à DAGBERT Julien, DE CARRION Alain donne procuration à IDZIAK Ludovic (à partir de la question 3), DELECOURT Dominique donne procuration à DRUMETZ Philippe, BERTIER Jacky donne procuration à PÉDRINI Léo, DECOURCELLE Catherine donne procuration à OGIEZ Gérard, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, HOCQ René donne procuration à GAROT Line, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice, PRUVOST Marcel donne procuration à CLAIRET Dany, TASSEZ Thierry donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BERRIER Philibert, EDOUARD Eric, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, CLEMENT Jean-Pierre, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, FLAHAUT Jacques, FLAJOLET André, HERBAUT Jacques, LEVENT Isabelle, MASSART Yvon, OPIGEZ Dorothee, PREVOST Denis, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Madame DEBUSNE Emmanuelle est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
27 septembre 2022

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE - DROITS
D'INSCRIPTIONS DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2021/2022 -
REMBOURSEMENT DES DEUX TIERS DE LA FACTURATION POUR LES
ELEVES INSCRITS UNIQUEMENT AU COURS DE JAZZ

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Dans le cadre du fonctionnement du Conservatoire communautaire d'enseignements artistiques, le Bureau communautaire a, par délibération n°2019/BC060 en date du 19 juin 2019 adopté les tarifs annuels des activités proposées en musique et en danse à compter du 1^{er} septembre 2019.

Du fait de l'absence pour cause de maladie de la professeur de jazz du Conservatoire communautaire et malgré les démarches entreprises pour pallier cette absence, aucun cours n'a pu être dispensé aux élèves inscrits dans cette discipline, durant le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestres de l'année scolaire 2021/2022,

Afin de tenir compte de cette situation et suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 15 septembre 2022, il est proposé à l'Assemblée de procéder au remboursement des deuxième et troisième tiers des droits annuels d'inscription à toutes les personnes inscrites uniquement en cours de jazz du Conservatoire communautaire selon la liste jointe en annexe.

Ce remboursement correspond à un montant global de 1553,90 €. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de fixer et réviser les droits d'accès aux équipements communautaires et les tarifs des prestations et services associés (activité, stage, atelier, réparation et maintenance des équipements loués, mise à disposition de salles...).

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

PROCEDE au remboursement des deuxième et troisième tiers des droits d'inscription annuels 2021/2022 à toutes personnes inscrites uniquement en cours de jazz du Conservatoire communautaire selon la liste jointe en annexe et pour un montant global de 1553,90 €.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **29 SEP. 2022**

Et de la publication le : **29 SEP. 2022**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien



DAGBERT Julien

ELEVES KAREN CHEFSON

NOM PRENOM	SOMME A L'ANNEE	REMBOURSEMENT
ALVES ANA	78 €	Soit 52 €
BARISELLE NATHAN	40 € INITIATION	Soit 26,66 €
BELLOUNI SARAH	40 € INITIATION	Soit 26,66 €
BRIANCHON MANON	78 €	Soit 52€ €
CALLENS SARAH	78 €	Soit 52 €
COCQUET LAURA	58,50 € (2 ENFANTS EN CURSUS MUSIQUE)	Soit 39 €
DANCOISNE ELOISE	39 € + CURSUS MUSIQUE	Soit 26 €
DECALF LOUISE	78 €	Soit 52 €
DEGREMONT CAPUCINE	40 € INITIATION	Soit 26,66 €
DUCHATEAU CLARA	40 € INITIATION	Soit 26,66 €
EL HADJ LENA	39 € + SOEUR EN CURSUS DANSE	Soit 26 €
FARHI JANELLE	39 € + CURSUS MUSIQUE	Soit 26 €
FERRATON AUDREY	78 €	Soit 52 €
FILIATRE LOUIS	58,50 € + SŒUR EN CURSUS DANSE	Soit 39 €
FONTAINE LANA	39 € + CURSUS MUSIQUE	Soit 26 €
FOUQUET MADELEINE	38,50 € (58,50 € -20 € PASS BETHUNE) + SŒUR EN CURSUS DANSE	Soit 25,66 €
JOLY AURELIE	58,50 € + FILLE EN CURSUS DANSE	Soit 39 €
LABBE LOUISE	40 € INITIATION	Soit 26,66 €
LAVARDE ANNA	39 € + CURSUS EN MUSIQUE	Soit 26 €
LECUYER MELISSA	78 €	Soit 52 €
LEFEBVRE LOLA	78 €	Soit 52 €
LEFEBVRE MARGOT	78 € (DEMISSION LE 25 AVRIL 2022)	Soit 52 €
LEGRAND MAELIE	39 € + CURSUS EN MUSIQUE	Soit 26 €
LEIRE CAMILLE	78 €	Soit 52 €
LEJOSNE MATHILDE	40 € INTITIATION	Soit 26,66 €
LEU MARGOT	78 €	Soit 52 €
LIBERT LEONORE	40 € INITIATION	Soit 26,66 €
MATEO PAULINE	78 €	Soit 52 €
MERIE EVE	19,75 € + CURSUS MUSIQUE + MAMAN CURSUS MUSIQUE	Soit 13,16 €
MULLER ELSA	58,50 € + FILS CURSUS DANSE	Soit 39 €
MULLER NOEMI	78 €	Soit 52 €
NESTEL MAGEMAMA AMALYA	19,75 € + CURSUS EN MUSIQUE + SŒUR CURSUS MUSIQUE ET DANSE + PAPA CURSUS MUSIQUE	Soit 13,16 €
NORRIS DIANE	19 € (39 € - PASS BETHUNE) + CURSUS MUSIQUE	Soit 12,66 €

PADIE HELENE	39 € + 2 ENFANTS EN CURSUS EN DANSE	Soit 26 €
PESTEL DENISE	39 € + CURSUS EN MUSIQUE	Soit 26 €
PETEL ELISE	40 € INITIATION	Soit 26,66 €
PIOT CHLOE	78 €	Soit 52 €
RAMARD CALYPSO	78 €	Soit 52 €
ROUSSEL LOU-ANNE	39 € + CURSUS EN MUSIQUE	Soit 26 €
SEVINGUE CAPUCINE	40 € INITIATION	Soit 26,66 €
SMAGLIANTE KARINE	78 €	Soit 52 €
STONCZEWSKI INES	40 € INITIATION	Soit 26,66 €
SWIDERSKI HELENE	39 € + CURSUS MUSIQUE	Soit 26 €
TABORDET SELENE	40 € INITIATION	Soit 26,66 €
TOTAL	2 331 €	1 553,90 €